

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye, Province.
 Pour un an . . . 25 fr.
 Pour six mois . . . 14 fr.
 Pour trois mois . . . 8 fr.
PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières 5 lignes à 1 fr. 50 par ligne
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
 Chez M. van Weelden, libraire, Spui
 et chez les Héritiers Doorman, li-
 braires, Lange Pooten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, LE 7 JUIN.
REVUE POLITIQUE.

Les journaux de Londres du 5 ne nous apprennent rien de nouveau au sujet du conflit diplomatique anglo-espagnol.

On sait que le marquis de Lansdowne, sur une interpellation qui lui a été adressée dans la chambre des lords, a déclaré, comme l'avait fait lord Palmerston, dans la chambre des communes, que le comte de Mirasol, envoyé par le cabinet espagnol pour donner des explications sur l'expulsion de M. Bulwer, ne sera pas reçu. On sait également que lord Palmerston a fait signifier au comte de Mirasol qu'il n'écouterait d'explications que de la part de M. Isturitz, représentant ordinaire de l'Espagne à Londres.

Le journal trouve cette conduite difficile à expliquer. En effet, M. Isturitz n'est évidemment pas en état d'édifier le cabinet anglais sur la manière dont les choses se sont passées à Madrid, et sur les véritables causes qui ont déterminé le gouvernement espagnol à envoyer des passeports à M. Bulwer. M. Isturitz, qui était loin de Madrid, ne sait les faits que comme tout le monde, par oui-dire. Précisément parce qu'il faisait partir un envoyé spécial, le gouvernement espagnol a dû s'abstenir d'écrire à M. Isturitz pour le mettre complètement au courant. C'est été double emploi. En repoussant donc l'homme qui sait, et en ne voulant recevoir d'explications que par la bouche de l'homme qui ne sait pas, lord Palmerston cède à sa mauvaise humeur bien plus qu'à un sentiment de ses devoirs et des vrais intérêts de la Grande-Bretagne.

Le comte de Mirasol peut sans doute transmettre à M. Isturitz tous les renseignements, toutes les instructions dont il est porteur. Mais que gagnera lord Palmerston à ce détour? En quoi cette négociation de seconde main sera-t-elle de nature à rendre plus facile un arrangement amiable?

Dans l'histoire de l'Angleterre, il y a plus d'un précédent qui explique et autorise cette mission particulière. Ce qui est arrivé récemment à M. Bulwer, à Madrid, advint un jour à M. Mendoza, ambassadeur espagnol à Londres. M. Mendoza reçut de la reine Elisabeth, ordre de quitter la Grande-Bretagne dans les vingt-quatre heures. Après cette expédition, le comte Elisabeth expédia un gouvernement espagnol chargé de lui expliquer les motifs de cette mesure. On ne fait s'est produit sous Charles II, à la suite d'un refus de l'ambassadeur espagnol avait été accusé d'avoir fomenté l'insurrection dans l'armée et la population anglaise.

Bien d'autres exemples, particuliers à l'histoire d'Angleterre, pourraient être cités ici. Ceux que nous venons de rappeler suffisent pour montrer que la conduite tenue par le cabinet espagnol n'a rien d'insolite, et que, par conséquent, lord Palmerston n'est pas fondé à invoquer l'usage pour justifier l'attitude qu'il vient de prendre.

Du reste, la chambre des communes doit encore s'occuper des affaires d'Espagne. Il est probable que ce nouvel incident jettera un rôle dans la discussion.

La séance d'avant-hier de l'Assemblée nationale de France a été des plus fâcheuses pour le gouvernement, c'est-à-dire les ministres et la commission exécutive. MM. Portalis, Landrin, et Jules Favre se sont réunis pour accabler de leurs accusations, M. Crémieux, ministre de la justice. La commission exécutive s'est ensuite trouvée mêlée à ces accusations. Il s'agissait de la conduite tenue par M. Crémieux et par le pouvoir exécutif dans le projet de poursuites à diriger contre M. Louis Blanc. L'hésitation d'abord, l'assentiment ensuite; puis, lorsque la question a été portée devant l'Assemblée, le désaveu des fonctionnaires qu'on avait mis en avant, tel est en peu de mots ce qui ressort contre le gouvernement des explications échangées. M. Crémieux, il est vrai, a opposé des dénégations à des accusations accablantes; mais qui a donc pu amener ce triple concours entre trois hommes, la vérité encore en possession de toute la confiance du gouvernement? Dirait-on qu'ils agissent en haine de la république? Tous trois et surtout M. Jules Favre avaient depuis longtemps une position très avancée dans le parti républicain. Or, M. Jules Favre a été le plus ardent, le plus dur dans ses paroles. Il a déclaré qu'il n'aurait pu continuer sans rougir à faire partie d'un pouvoir qui manque d'unité, qui ne sait s'entendre, qui ne sait résister, ni avec personne.

Le ministre de la justice, voyant l'effet que produisaient ces accusations sur l'Assemblée, a annoncé qu'il était prêt à se démettre de ses fonctions de ministre et de représentant.

Nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs sur l'analyse assez étendue que nous donnons plus loin de cette séance de l'Assemblée nationale. Le résultat de cette séance justifie pleinement ce que disait hier le *Journal des Débats*: « Une pareille anarchie gouvernementale, prolongée trop longtemps, finirait par déconsidérer et dégrader le pouvoir, et par ruiner toute notoriété morale dans l'esprit public. »

Aussitôt après cette discussion, la nomination du président de l'Assemblée a eu lieu. Toutes les voix se sont portées presque sans partage sur M. Sénard, procureur-général, qui a montré tant d'énergie lors des émeutes sanglantes de Rouen, et contre lequel Blanqui et ses partisans ont tant de fois essayé de soulever les masses de la population parisienne. Dès l'ouverture de l'Assemblée nationale, déjà le parti modéré se proposait de porter M. Sénard à la présidence; cette nomination aura donc été regardée comme trop significative dans le sens de la réaction. Mais aujourd'hui ce parti, acquérant de plus en plus la conviction de sa force, et se voyant appuyé en dehors de l'Assemblée par les hommes sensés, n'a pas hésité en cette circonstance à se dessiner plus nettement.

Après l'élection de son président, l'Assemblée, voulant donner encore une preuve de ses sentiments envers le pouvoir exécutif, a nommé un de ses vice-présidents M. Portalis, dont la dé-

mission de procureur-général venait d'être acceptée par le ministère. Cette nomination rend plus significatif l'échec que le gouvernement avait déjà essuyé dans cette séance.

Les nouvelles que nous donnons plus loin du théâtre de la guerre en Italie fourmillent de contradictions. Si nous en croyons les journaux italiens, l'armée piémontaise aurait remporté une grande victoire dans le voisinage de Goito. Après cette bataille, Charles Albert aurait reçu, dit-on, la nouvelle de la prise de Peschiera par ses troupes. M. Cavaignac, ministre de la guerre, a même communiqué cette nouvelle à l'Assemblée nationale de France dans sa séance d'avant-hier. Mais d'un autre côté nous avons sous les yeux le bulletin officiel du quartier-général autrichien daté de Vérone, le 31 mai, qui confirme non seulement la nouvelle que Peschiera a été débloqué et nouvellement approvisionné, mais qui en donne des détails très circonstanciés de la bataille livrée le 30 près de Mantoue, dans laquelle les armes autrichiennes ont été complètement victorieuses. On fixe même le nombre des prisonniers à plusieurs milliers. Décidément de quel côté devra-t-on faire chanter le *Te Deum*?

Les fonctions de M. Ochsenbein, comme président du conseil exécutif de Berne, du Vorort et de la Diète, ont expiré, aux termes de la constitution bernoise, avec le 31 mai. A la fin de la séance de la Diète du 31, M. Ochsenbein a adressé à l'Assemblée un discours analogue à la circonstance pour prendre congé d'elle, et se démettre de ses fonctions. C'est M. Funk, vice-président du conseil exécutif qui l'a remplacé. Le 1^{er} juin, le nouveau président a inauguré ses hautes fonctions, en recevant, avec le cérémonial usité, la visite de toutes les députations cantonales, et en donnant audience aux agents diplomatiques accrédités auprès de la confédération et qui n'ont pas quitté Berne, tels que les ministres de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Sardaigne et de Belgique.

Bien que M. Funk ait pris une part active aux événements qui, à la suite de la fatale expédition des corps-francs, ont imprimé au canton de Berne une allure libérale plus prononcée, ses opinions politiques passent pour modérées, et il est surtout grand antagoniste de la propagande étrangère, dans quelques sens qu'elle se fasse jour.

Nous avons publié un article du *Times*, dans lequel il élève des plaintes contre les démonstrations chartistes. Ces plaintes ont eu du retentissement dans la chambre des lords. N'ayant touché cette question que très succinctement, nous y revenons aujourd'hui.

Lord Brougham a demandé que, par des mesures énergiques, le gouvernement posât un terme à ces attroupements et à ces processions, qui mettent des cités entières en émoi et troublent toutes les affaires, en même temps qu'elles obligent l'autorité à se tenir continuellement sur le qui-vive.

Le duc de Wellington est venu prêter son concours à lord Brougham. Il a exposé que, depuis quatre jours, les troupes étaient sous les armes, et qu'il était impossible de rester dans une pareille situation. Il a conseillé deux moyens pour arriver à une répression que tout le monde demande. Le premier consisterait à interdire tout rassemblement qui aurait pour objet non pas de discuter paisiblement certaines questions, mais de faire parade de la force publique. Le second moyen consisterait à rendre responsables devant la loi tous les organisateurs de pareilles démonstrations; et de les punir très rigoureusement quand il y aurait eu le moindre dommage pour la paix publique.

Le duc de Richmond a demandé qu'on les déférât à la cour criminelle centrale. Lorsqu'on aura, a-t-il dit, fait sentir toute la rigueur de la loi à vingt ou trente des principaux membres, vous verrez que les comparses ne recommenceront plus!

Lord Denman a appuyé la motion au point de vue des réformes, que ces démonstrations tumultueuses ont toujours pour effet de compromettre. C'est comme ami du progrès et des améliorations politiques et sociales, qu'il a demandé qu'on sévit contre ces hommes turbulents qui sont toujours prêts à faire de la politique dans le ruisseau, et qui, par leurs manifestations, finiraient par dégoûter le pays de ses libertés.

Pas une voix ne s'est élevée contre. Le gouvernement, en face d'une telle unanimité, avait une tâche facile. Aussi a-t-il annoncé des mesures spéciales pour atteindre le but indiqué.

Ceci donne naturellement matière aux journaux français pour critiquer la commission exécutive en France qui déclarait, elle aussi, il y a quelques jours, qu'elle avait des projets de décret tout prêts contre les attroupements et les scandales de l'affichage. Elle regrettait même dans le *Moniteur* que la fête de l'Ascension ne lui permit pas de les présenter, dès jeudi, à l'Assemblée nationale; cependant ces projets n'ont pas encore été présentés.

Les séances du conseil d'Etat et du conseil des ministres se succèdent avec rapidité. Hier au soir les ministres, après être restés en conseil jusqu'à 4 heures et demie, se sont de nouveau réunis à 7 heures au département du culte catholique. Il paraît qu'à dix heures la séance n'était pas encore terminée.

Ce matin à 9 heures et demie il y a eu de nouveau conseil des ministres, et à 10 heures et demie il y a eu une séance réunie du conseil d'Etat et du conseil des ministres, sous la présidence du Roi. M. Luzac, qui a repris ses travaux, a assisté à cette séance qui a duré fort longtemps. Le Roi a quitté la salle du conseil à 4 heures.

Les schooners royaux l'*Ambon*, commandé par le lieutenant de première classe P. Dibbétz, l'*Adder*, sous le commandement du lieutenant de première classe Volmer Knollaert, et le *Scorpion*, sous les ordres du lieutenant de première classe Wachendorff van Rhyh, ont quitté la rade de Hellevoetsluis se rendant dans la mer du Nord.

— Le *Handelsblad* de ce jour raconte le fait suivant :

Un hasard extraordinaire a fait découvrir hier à Amsterdam un crime horrible. Quelques matelots étaient montés sur le toit d'une maison dans la rue dite *Wieringerstraat* pour attraper un pigeon qui s'était envolé. Leurs mouvements détachèrent une tuile, et ils virent par l'ouverture le spectacle le plus effrayant. Une créature humaine, présentant l'aspect d'un véritable spectre, se trouvait sous leurs yeux, une jeune fille de 14 à 15, la figure livide, presque inanimée, les yeux hagards et les cheveux en désordre, leur demandant un morceau de pain.

Ces braves gens, soupçonnant que cette séquestration cachait un crime, se hâtèrent d'en informer les autorités. Un commissaire de police, accompagné de quelques agents, se rendit sur les lieux; les habitants de la maison étaient sortis et avaient fermé les portes. On les enfonça et l'on trouva la jeune fille dans l'état où l'avaient vue les matelots. Sur ces entrefaites, la mère arriva et fut arrêtée au même instant. La police ne put qu'à grand-peine préserver cette malheureuse des violences de la foule qui ne pouvait maîtriser son indignation. Plus tard on s'est également saisi du père.

On a appris que la malheureuse jeune fille était l'enfant du mari, remarqué avec cette femme, qui, depuis plusieurs années, torturait cette enfant, crime dont le père s'était rendu complice. Les voisins ignoraient même l'existence de la jeune fille; car, lors du dernier déménagement, on l'avait placée dans un coffre fermé.

La jeune fille a été transportée à l'hôpital. Un juste châtiement attend les parents.

Nouvelles importantes d'Italie.

VERONE, 31 MAI. — Nous recevons à l'instant des nouvelles positives d'une victoire importante remportée par les armées autrichiennes près de Curtatone à l'ouest de Mantoue sur les troupes napolitaines et toscanes et leurs corps-francs. L'ennemi se trouvait derrière de formidables retranchements. Les Autrichiens ont pris onze canons et fait 2000 prisonniers et un grand butin. Le nombre des morts du côté des Italiens n'est pas connu, mais il doit avoir été considérable. Notre armée a perdu 300 hommes parmi lesquels 40 officiers de tout grade.

Pendant qu'on se battait dans les environs de Mantoue le maréchal avait ordonné une fausse attaque contre les forces piémontaises qui se trouvaient entre la rive droite de l'Adige et le lac de Garda. Là aussi la victoire est restée du côté des Autrichiens, mais le beau port de Bardolice est devenu la proie des flammes.

Maintenant que la route du Pô est devenue libre, et que le danger d'une attaque de ce côté a pour le moment disparu, le vieux maréchal avancera sans doute en avant du Mincio pour prendre en flanc l'*Epée de l'Italie*. Les forces concentrées sur l'Adige s'y verront puissamment ces mouvements.

A St-Massimo, Croce Bianca, Sta Lucia, se trouve le gros de l'armée autrichienne, en face de l'ennemi. Le moment décisif approche. Peschiera se maintient avec un courage et une énergie dignes de tout éloge; la forteresse a été de nouveau approvisionnée au moyen de canonnières armées; ce qui seul explique déjà la levée du siège. Si Vicenza n'a pas été pris, c'est que les Autrichiens étaient trop impatients pour attendre le résultat d'un premier bombardement. (*Gaz. univ. d'Augsb.*)

Troisième bulletin de l'armée autrichienne.

VERONE, 30 MAI. — Le feldmaréchal a quitté cette ville avec une partie considérable de l'armée et a tourné heureusement les flancs de l'ennemi pendant la nuit du 27, et le corps d'armée, divisé en trois colonnes, est arrivé par marches forcées le 28 au soir près de Mantoue. Bien qu'elles fussent harassées de fatigue, les troupes brûlaient d'impatience de se mesurer avec l'ennemi. Le lieutenant-feldmaréchal comte Lichnowsky ordonna une fausse attaque contre Pastrengo pour diriger l'ennemi de ce côté, et l'écarter de Mantoue. Par cette manœuvre, le feldmaréchal est parvenu à porter ses forces sur l'extrême droite de l'ennemi, il a ensuite passé le Mincio et a crémé tous les retranchements de l'ennemi sur les deux rives de ce fleuve depuis le lac du Garda jusqu'à Mantoue.

Pour prendre l'ennemi en flanc et déboucher avec l'armée sur la plaine, il fallait d'abord se rendre maître de la position que l'ennemi occupait à Curtatone près de Mantoue. L'armée a opéré ce mouvement avec gloire. En trois heures de temps, après un combat acharné, les lignes du Cartatone étaient prises. Environ 2000 hommes, parmi lesquels se trouve 1 colonel et 66 officiers et un bataillon entier de Napolitains, furent faits prisonniers.

Le courrier part, à demain les détails. Voici maintenant ce que nous extrayons des journaux italiens à la date du 30 mai :

Une grande bataille vient d'avoir lieu dans les plaines de Goito entre 30,000 Autrichiens et l'armée italienne, forte de 15,000 hommes au plus. Charles-Albert a remporté une victoire complète, et la cavalerie, lancée à la poursuite des fuyards, a atteint tout ce qu'elle a pu atteindre.

Le roi a eu une légère contusion à l'oreille; le duc de Savoie, quoique blessé à la jambe, n'est pas un seul instant descendu de cheval. Le général Brava a admirablement conduit les troupes.

L'issue de la bataille est d'autant plus heureuse que l'armée indépendante a perdu fort peu de monde.

Au milieu de la victoire, la nouvelle de la prise de Peschiera; Charles-Albert l'a annoncée à ses troupes; l'enthousiasme était au comble. Le général Radetzki avait, pendant la nuit, exécuté une marche de Vérone à Mantoue, à la tête de 20 ou 25,000 hommes, avec de la cavalerie et une nombreuse artillerie.

La garnison de Mantoue a fait une sortie hier contre les troupes toscanes qui assiègent cette forteresse à la droite du... ces troupes ont résisté pendant trois heures aux forces supérieures de l'ennemi; mais elles ont dû abandonner leurs positions, lorsque le général Brava, arrivé avec du renfort, a repris le dessus. L'ennemi, qui avait espéré de se coter à l'attaque le siège de Peschiera, a été repoussé vigoureusement et on lui a fait essuyer une forte perte. La quatrième division, sous les ordres du lieutenant-général Frédéric, s'est surtout distinguée dans cette affaire.

On écrit de Bologne, 29 mai : Voici de nouveaux événements, de nouvelles complications, car d'un jour à l'autre nous passons de l'espoir à l'abattement. Hier est arrivé un courrier de Ferrare annonçant que les régiments napolitains ont refusé de passer le Po, en attendant le roi, et en déclarant qu'ils ne manqueraient pas à l'hérisson en face de leur souverain. Cette nouvelle est accablante et nous place dans une étrange position.

On a envoyé à Naples le commissaire Cirillo, pour prier le roi de révoquer ses ordres. Dieu sait l'effet!

La Gazette de Gènes publie des nouvelles suivantes de Naples, à la date du 22 mai :

La frégate à vapeur l'Harcole est partie cette nuit pour Reggio, où la troupe est aux prises avec le peuple. Les hauteurs, les forts de Scilla, de Monteleone, sont au pouvoir des libéraux, à la tête desquels s'est mis le marquis de Jughardi, personnage très influent. Catzaro a proclamé un gouvernement provisoire, et toutes les provinces sont dans la plus grande agitation. On dit qu'Ayala doit se mettre à la tête des Calabrais.

Naples est toujours dans le deuil. Les Suisses rencontrés isolément sont impitoyablement tués par les habitants.

Le général Statella, qui quitte le commandement des troupes napolitaines en voyées en Lombardie, commandement qu'il partageait avec le général Pepe, est arrivé à Bologne le 27. Mais personne n'a voulu le loger, et il a dû se réfugier dans la forteresse du Basso. Le peuple a brisé sa voiture et son chapeau. La garde nationale n'a pas pu ou n'a pas voulu empêcher cet acte de violence. Elle a assisté d'un bras à l'auto-da-fé.

Les élections se sont faites avec calme dans Rome et dans les provinces. La plupart des hommes du mouvement ont été élus deux ou trois fois.

Le sous-secrétaire d'Etat Farini, de mission auprès du roi Charles-Albert, est rentré à Rome le 27 mai. Rien, au départ des dernières nouvelles, n'avait transpiré encore sur le motif de ce départ.

Le même jour, monsieur Morichini est parti avec une mission extraordinaire pour Vienne.

Le bref du pape Pie IX à l'empereur d'Autriche, que nous avons fait connaître hier, a touché tous les Italiens d'une reconnaissance profonde, dont le conseil des ministres s'est rendu l'organe, en présentant à Sa Sainteté l'adresse suivante. Nous en donnons le texte, parce qu'il révèle avec autant de justesse que de grandeur toute l'importance de la lettre pontificale.

Très-Saint-Père, Votre sainteté, par un acte très-digne de la majesté suprême dont elle est revêtue, a été des paroles vraiment conformes à son caractère paternel, et plein d'amour pour tous les croyants, a présenté le 25 mai dernier, à l'empereur d'Autriche, sa médiation dans la guerre qui est allumée et qui devient plus violente que jamais, entre les Italiens et les Français.

A peine le ministère de votre Sainteté a-t-il eu connaissance de cet acte solennel de l'autorité pontificale, qu'il s'est senti dans le devoir de la remercier avec une grande effusion de cœur, des sentiments de justice et de haute politique par lesquels votre Sainteté n'hésite pas à reconnaître, en face d'un monde chrétien, en face des ennemis de l'Italie, le droit, sacré et inhérent de la nationalité. De même le ministère ne saurait s'empêcher de garder une éternelle reconnaissance au pape pour avoir établi, comme première et fondamentale condition de tout accord et de toute paix, que la nation italienne soit établie pour toujours dans ses frontières naturelles.

Cette déclaration implicite de la justice de la cause italienne, très-Saint-Père, répandra de nouvelles bénédictions sur les armes généreuses des peuples italiens; et la roi Charles-Albert, premier épée de l'Italie, sentira croître son courage et sa confiance à poursuivre la victoire sans trêve, tant que les étrangers, ne cessant point à la voix paternelle qui descend aujourd'hui de la plus haute chaire de l'Eglise, s'obstineront à occuper la grande partie de notre territoire.

L'Italie, Saint-Père, n'a point de haine contre la nation allemande; elle sent au contraire en elle une affection, et c'est pour nous un chagrin sans mesure que cette nation envoie ses fils armés pour nous combattre. Ce n'est pas que nous repoussions les Alpes, qu'ils jurent les pactes que le droit naturel nous impose, et nous, fidèles à la charité chrétienne, que votre Sainteté, et qu'elle seule de l'autorité de l'exemple, nous embrassera.

M. de Bismarck, président du conseil; M. de Grolman, ministre des affaires étrangères; M. de Roon, ministre de la guerre; M. de Falkenhayn, ministre de la marine; M. de Caprivi, ministre des finances; M. de Hildebrand, ministre de l'agriculture, du commerce et des arts industriels; M. de Schulerberg, ministre de l'enseignement supérieur; M. de Posadowski, ministre de l'enseignement inférieur; M. de Bötticher, ministre de l'agriculture, du commerce et des arts industriels; M. de Bismarck, président du conseil; M. de Grolman, ministre des affaires étrangères; M. de Roon, ministre de la guerre; M. de Falkenhayn, ministre de la marine; M. de Caprivi, ministre des finances; M. de Hildebrand, ministre de l'agriculture, du commerce et des arts industriels; M. de Posadowski, ministre de l'enseignement supérieur; M. de Bötticher, ministre de l'agriculture, du commerce et des arts industriels.

Nouvelles d'Allemagne.

VIENNE, 3 JUIN. — La Gazette de Vienne contient un article officiel qui lui a été communiqué par le conseil des ministres. Dans ce document il est dit que le gouvernement, ayant vu dans la Gazette constitutionnelle de Prague du 31 mai, qu'en cette ville il s'est formé un gouvernement provisoire pour la Bohême, a immédiatement porté à l'empereur l'illégalité de cette institution, et a prié l'empereur de vouloir bien empêcher par ses ordres les conséquences qui pourraient résulter d'un pareil acte. Le gouvernement a adressé à tous les chefs des districts de la Bohême une missive dans laquelle il déclare cet acte illégal et sans aucune valeur et les engage à n'y pas donner suite.

INSBRUCK, 26 MAI. — Il arrive tous les jours des députations pour inviter l'empereur à rentrer dans la capitale, mais inutilement.

Il est arrivé une députation de dames, parmi lesquelles se trouvaient deux princesses. Elles ont conjuré à genoux l'empereur de revenir à Vienne avec l'empereur, mais cette touchante démonstration est restée sans effet.

Le Tyrol, qui se publie à Innsbruck, contient la nouvelle que les membres du corps diplomatique à Vienne sont arrivés à Innsbruck. Ce sont MM. l'envoyé danois, comte Bille-Brandt, le néerlandais baron de Heeckeren et le secrétaire d'ambassade prussien, M. d'Oobril.

—La Gazette de Vienne publie l'état des recettes et des dépenses pendant le mois d'avril.

Recettes.		Florins.
Impôts directs		2,043,236
Impôts indirects		4,267,436
Recettes diverses		445,522
Total.		6,756,194

Dépenses.		Florins.
Intérêts de la dette publique		1,167,534
Contr.		311,902
Ministère de l'extérieur et corps diplomatique		75,870
Armée		4,834,287
Frais d'administration		2,125,957
Fonds et établissements politiques		956,808
Police		80,000
Cadastre		26,800
Indemnités accordées à des particuliers et à des corporations pour des droits de consommation qui leur ont été retirés.		88,874
Dépenses diverses		59,362
Total.		10,267,474

Ce qui constitue un déficit de, Résultats de la période financière du 1^{er} novembre 1847 jusqu'à la fin d'avril 1848 : Les recettes se sont élevées à 71,128,882 Les dépenses à 78,988,549

Ce qui fait un déficit de. On a affecté, en outre, à des buts extraordinaires : Pour le rachat de la dette publique. 3,948,931 Pour le rachat de capitaux à titre d'indemnités. 368,918 Pour la construction de chemins de fer. 1,181,618 Il s'agit d'un total de couvrir une somme de 16,201,122 Les ressources extraordinaires obtenues par la voie du crédit ne se sont élevées qu'à 11,908,400

Aussi a-t-il fallu prendre sur les réserves disponibles des périodes précédentes. 4,296,062

On écrit de Dordmuth, à la date du 4 juin :

Le prince de Prusse, venant de Hollande, est arrivé hier soir, à 11 heures, à la station du chemin de fer d'Oderhausen, où il a été reçu avec des démonstrations de joie extraordinaires par la garde des villes et villages voisins qui s'étaient réunis en grand nombre.

Le prince n'a pas été moins bien reçu aux stations d'Essen, de Herne-Rochum et ici, où les autorités de la ville et un grand nombre d'habitants ont parcouru la ville avec de la musique et des lanternes de couleur, après avoir séjourné à la station jusqu'au départ du prince pour Hamm, vers deux heures un quart du matin.

Le 5, le prince est arrivé à Wesel et a été reçu aux acclamations de tous les habitants.

FRANKFORT, 5 JUIN. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée nationale, il a été résolu, sur la motion de M. d'Auerswald, d'être une commission de quinze membres à l'effet d'examiner la question concernant l'admissibilité pour le service militaire et pour la défense de la patrie, ainsi que celle relative à l'armement populaire.

Il a été résolu, à une grande majorité, que la commission sera autorisée à étudier le système d'armement et les réformes de ce dernier, ainsi que le système de défense de l'Allemagne vis-à-vis de l'étranger, à tenir compte de l'organisation de la garde nationale, enfin à présenter à l'Assemblée nationale un rapport sur ces questions. La commission pourra consulter les militaires et des experts.

On a passé ensuite à la question du Limbourg. Le rapport imprimé a été distribué.

L'assemblée a décidé à une grande majorité que les deux députés du Limbourg seront immédiatement admis à siéger dans l'assemblée et inxités par la commission centrale de la vérification des pouvoirs à faire usage de ce droit.

Elle a décidé encore que la commission internationale sera invitée à présenter un rapport sur les relations existantes entre le duché de Limbourg et le royaume des Pays-Bas.

L'assemblée a résolu ensuite d'admettre provisoirement les députés du grand-duché de Posen et de renvoyer la question de leur admission définitive à la commission internationale, afin de l'examiner, surtout par rapport à l'article 3 de la motion présentée par la commission centrale pour la vérification des pouvoirs, commission qui a été chargée de l'affaire de Posen. Voici la motion proposée par cette commission :

1. Les députés de la province de Posen pourront prendre part aux débats de l'assemblée nationale jusqu'à la décision définitive de la question préparatoire;
2. La résolution définitive sur la validité de ces élections sera ajournée jusqu'après la décision de la question préparatoire;
3. Renvoyer à la commission de constitution ou à celle des affaires internationales l'examen de la question soulevée dans la protestation relative à la légalité de l'incorporation du grand-duché de Posen dans la confédération germanique et au droit d'ordonner l'élection de députés pour l'assemblée nationale.

Dans un rapport du gouverneur de la forteresse de Mayence, adressée à la diète germanique, sous la date du 28 mai, il est dit que la garnison prussienne, ayant obtenu, par la résolution de l'assemblée nationale, une réparation suffisante des insultes dont elle avait été l'objet, a exprimé le vœu de quitter intégralement, ou en partie du moins, la ville de Mayence, et que cette demande a été soumise au ministre de la guerre prussien. Le gouverneur a déclaré en même temps que, pour ce qui concernait la menace de bombarder la ville et la crainte de voir se reproduire de pareilles mespures, sans qu'il existât des raisons valables, il se conformerait toujours, dans l'emploi et l'exécution de mesures extraordinaires, au principe de l'humanité et de l'équité, et que, d'après les devoirs qui lui étaient imposés, il ne recourrait aux moyens extrêmes que dans les cas de menace et d'attaque contre la forteresse.

Pour ce qui est de la réorganisation de la garde civique, le gouverneur fait observer qu'il ne croit pas prudent que cette réorganisation ait lieu dans un prochain avenir, et que dans tous les cas elle ne pourra être effectuée que sur une plus courte échelle, qu'avec les garanties par le règlement de la loi sur les armements, dont on attend encore la publication.

En considération de l'état des choses tel qu'il est exposé dans ce rapport et qu'il résulte des renseignements recueillis par les commissaires de la diète, les résolutions suivantes ont été prises, sur les propositions faites par l'envoyé de Saxe, dans la séance du 27 mai :

1. La proposition relative à un changement de garnison a reçu sa solution par la demande de la garnison prussienne d'être éloignée de Mayence intégralement ou du moins en partie, demande qui est soumise dans ce moment

au ministre de la guerre en Prusse. La diète regarde en même temps cette mesure comme le moyen le plus sûr de rétablir la confiance mutuelle par une amitié réciproque.

2. La réorganisation de la garde civique ne peut, après un mûr examen du rapport du gouverneur de la forteresse, avoir lieu pour le moment, mais elle sera ajournée jusqu'à ce qu'on sache de quelle manière on pourra faire passer la loi sur l'armement national du grand-duché de Hesse, laquelle ne sera encore publiée avec les dispositions du règlement de la forteresse, et si les circonstances permettent la formation d'une garde civique à Mayence.

3. Considérant que les dispositions exceptionnelles, prises par le gouverneur de la forteresse à la suite des derniers troubles, ont été modifiées autant que les circonstances le permettent.

Considérant que ni les assemblées publiques ni les réunions dans des endroits fermés ne sont interdites et que la liberté de la presse n'est aucunement limitée, mais qu'on n'a fait que défendre l'exposition de gravures et d'écrits de nature à provoquer l'irritation et enjoinde aux rédacteurs de journaux de ne point émettre dans leurs feuilles des articles qui pourraient augmenter l'exaspération entre les bourgeois et la garnison ;

La diète ne voit aucun motif de prendre les mesures du gouverneur, ni de hâter le moment où, suivant l'avis de ce dernier, les circonstances lui permettront de rétablir entièrement la situation normale de la forteresse, et elle attend de la discipline de toute la garnison et de l'amour de l'ordre des bourgeois, qu'on évitera de part et d'autre tout ce qui pourrait troubler la bonne entente réciproque, qu'il est si désirable de voir maintenir.

Nouvelles de Hollande.

Les journaux de Bruxelles nous apportent aujourd'hui quelques nouveaux détails sur les désordres qui ont eu lieu avant-hier matin dans le faubourg d'Anderlecht :

Hier matin, les ouvriers terrassiers employés au nouvel Hippodrome ont repris leurs travaux; mais on a révoqué ceux d'entre eux qui n'avaient pas travaillé hier. Trois des mutins qui avaient été blessés dans la lutte avec les gendarmes n'ont pas été retrouvés, et il paraît qu'ils ne sont pas connus.

Des détails erronés ont été publiés sur cette émeute. Ainsi il n'est pas exact de dire que les officiers du parquet se soient rendus sur les lieux; pas plus que le commissaire en chef de la police. Il s'est écoulé un assez long espace de temps avant que la police de Bruxelles soit venue prêter main-forte à celle de Molenbeek-Saint-Jean.

On est maintenant sur les traces des meneurs et instigateurs de l'émeute. Sous de légers prétextes, quelques-uns des terrassiers avaient entraîné leurs camarades pour aller boire du genièvre dès le matin, et l'on eût dit que de l'argent a été distribué dans le bâtiment d'entrée et d'habiter les travailleurs. Toujours est-il qu'une fois la rébellion déclarée, on eut le mot de l'émeute. Un mouchoir rouge, hissé au bout d'une perche, servit d'étendard aux émeutiers qui chantaient des refrains de la *Marseillaise* et prétendaient venir proclamer un nouveau gouvernement à Bruxelles, aux cris de *vive la république*. Nous pouvons garantir l'exactitude de ces détails.

C'est alors que la police de Molenbeek-Saint-Jean et les gendarmes, aidés de quelques employés de l'octroi, furent obligés de fermer la grille de la porte d'Anderlecht pour empêcher l'assemblée, qui se grossissait de toute sorte d'individus, de pénétrer en ville. Un des perturbateurs arrêtés opposa une résistance des plus violentes; on dut même lui lier les jambes, et lorsqu'on le transporta dans une vigie à la maison d'arrêt, maniaque, il ne cessa de crier : *Vive la république!*

Les ouvriers soulevés n'épargneront rien pour arriver à la délivrance des prisonniers, que l'on fut obligé de tenir provisoirement dans l'annexe des bureaux de l'octroi.

Un fait important a été constaté, c'est que la plupart des ouvriers qui ont provoqué et entretenu le désordre, sont des terrassiers venus de France; le fait est positif, et l'on a vu quelles étaient leurs intentions.

L'émeute a eu lieu sur le territoire d'Anderlecht, et non à un autre point qu'aucune autorité de cette commune ne s'est rendue sur les lieux dans les premiers moments. Sans la vigilance, l'énergie et le dévouement de la police de Molenbeek-Saint-Jean, sans le concours actif de la gendarmerie et d'autres agents de la force publique, l'émeute eût eu en quelque sorte ses franchises condées.

Nous devons ajouter cependant que M. le commissaire de police d'Anderlecht était retenu au tribunal de simple police d'Anthon, où il remplissait les fonctions de ministre public.

Le nombre des arrestations est encore incertain, mais on annonce que plusieurs ouvriers ont été arrêtés.

Hier soir, par suite de l'insurrection, un bataillon tout entier de la garde civique de Bruxelles a été appelé à faire le service de nuit dans la capitale. Le parquet du tribunal de première instance instruit très-activement l'affaire. L'administration des hospices a été appelée à donner des renseignements sur les salaires accordés aux terrassiers de l'hippodrome, qui sont payés à la tâche; c'est-à-dire par mètre cube de déblai.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 31 MAI. — Hier, le général Narvaez, président du conseil, a donné un grand banquet à M. Ferdinand Lesseps, représentant de la république française. Tous les membres du cabinet et des personnages de haute distinction assistaient à ce banquet.

Il a été opéré des changements d'une certaine importance dans le personnel du ministère des finances. M. Sarrailh, secrétaire d'Etat au département des finances, commissaire du gouvernement, et M. Brian, commissaire de la banque de St-Ferdinand, sont partis avant-hier de Madrid, se rendant à Bayonne. On dit qu'ils doivent tâcher de se procurer quelques fonds sur le produit des mines de vivargent, afin d'appliquer ces fonds au paiement du premier semestre.

On croit généralement que l'affaire des passeports de M. Bulwer sera sans résultat fâcheux pour l'Espagne. Il a encore couru des bruits de scission parmi les membres du cabinet; mais ces rumeurs méritent confirmation.

Notre correspondance de Bayonne nous annonce, à la date du 27, que le nombre des anciens officiers carlistes qui passent par cette ville pour se rendre en Espagne, en vertu d'un sauf-conduit du 17 avril, est considérable.

M. Buschenthal, qui était resté quelques jours à Bayonne en compagnie de M. Salamanca, est parti pour Paris.

Nouvelles de France.

PARIS, 5 JUIN. — On lit dans le *Moniteur* que les démissions de M. Portalis, procureur général près le tribunal de Paris, et de M. Landrin, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, ont été acceptées.

Par suite des démissions annoncées par le journal judiciaire, Ernest Desmarest a été nommé ce matin procureur de la République près le tribunal de la Seine.

On n'a pas encore fait choix d'un procureur général. On songe à M. Senard, qui a refusé. On savait que si M. Senard ne se présentait pas, on songerait à M. de Selves.

tait et laissait vaciller la présidence de la chambre, on voulait porter à la place M. Portalis.

Hier, première journée des élections, la capitale a joui du calme le plus complet. Les rassemblements, un peu tumultueux, qui depuis plusieurs jours stationnaient chaque soir à l'entrée de nos grands faubourgs, n'ont pas reparu, au moins n'ont montré qu'une apparence superficielle et un nombre très restreint d'assistants. Dans les sections ouvertes aux électeurs pour y déposer leurs votes, on a aussi remarqué le peu d'empressement des citoyens.

Grève des ouvriers des chemins de fer.

Les mécaniciens de la société dite la Fraternelle se mettent en grève, à partir de lundi, sur tous les chemins de fer, parce que la compagnie de Rouen a conservé des ouvriers anglais.

Les mécaniciens de la Fraternelle reçoivent environ 4,000 fr. par an, et ne travaillent que quinze jours par mois.

Le président de cette société, le citoyen Lapérche, a envoyé sur toutes les lignes des émissaires pour obliger, par menaces, les mécaniciens affiliés ou non à la société à cesser leur service. Lui-même a dit ouvertement, aux applaudissements de ses camarades, qu'il assassinerait de sa main M. Buddicom, entrepreneur de la traction sur le chemin de fer de Rouen.

M. Buddicom a importé le premier en France l'industrie des locomotives; il avait autrefois 400 ouvriers anglais, il n'en a plus aujourd'hui que 50 comme chefs d'ateliers. Tous les autres, au nombre de plus de 400, sont Français; les chefs d'ateliers ne peuvent encore être remplacés.

Le ministre des travaux publics, M. Trévisan, a réuni ce matin les représentants de plusieurs compagnies en exploitation.

Les compagnies ont représenté au ministre que les exigences de la société la Fraternelle étaient intolérables; qu'il n'y avait plus d'administration possible si le gouvernement ne prêtait pas aide et assistance à de grandes industries si utiles au pays.

Dans sa réponse, le ministre était évidemment plus préoccupé des embarras que pourraient lui susciter d'énergiques mesures prises contre les mécaniciens, que l'utilité de protéger les chemins de fer et d'assurer de grands services publics.

Le ministre avait déjà eu des conférences avec les délégués de la Fraternelle. Ceux-ci répètent hautement qu'ils ont été accueillis avec une grande bienveillance, et que le ministre leur a dit d'exercer une pression sur les compagnies. (Assemblée nat.)

Nous recevons de Rouen des détails dans une correspondance reçue ce matin, sur la grève probable des ouvriers mécaniciens des chemins de fer.

On craignait aujourd'hui une interruption dans la circulation des chemins de fer. Il paraît que la mise en grève projetée a été renvoyée à demain midi, à la suite d'un ultimatum posé par les ouvriers mécaniciens.

Le Constitutionnel donne sur cette affaire les détails qu'on va lire :

On assure qu'à partir de demain lundi, la circulation serait interrompue sur toutes les lignes de chemins de fer excepté sur celle de Rouen. Les mécaniciens refusent de faire leur service si le compte en grève. Le motif de cette insubordination serait la demande qu'il y aurait faite de l'expulsion de France des mécaniciens anglais employés par la compagnie de Rouen.

La crainte que les mécaniciens de toutes les lignes ne se portent, sur la ligne de Rouen, à des voies de fait contre les mécaniciens anglais, a réuni ce matin, chez le ministre des travaux publics, les administrateurs de toutes les compagnies, et là il a été décidé qu'on ne céderait point à de folles et injustes exigences; les mesures les plus énergiques seront prises pour mettre le chemin de fer de Rouen à l'abri d'un coup de main.

Indépendamment des cohortes embrigadées à l'effet de déchirer ou arracher les placards électoraux, on a eu l'ingénieuse idée d'organiser une bande d'estampilleurs, dans le but de mettre sur chaque affiche, ou sur les noms de candidats modérés, le mot de réaction, au moyen d'une estampille de couleur; mais comme les estampilleurs travaillaient dans l'ombre et sans lanterne, il est arrivé qu'ils ont appliqué le mot réaction au hasard, et plus souvent aux placards portant le nom des républicains violents, exclusifs ou socialistes, qu'à ceux qui recommandaient les candidatures modérées. (Const.)

M. le général de brigade Porrot, qui a commandé la place de Paris jusqu'au 24 février, vient d'être nommé commandant de Vincennes. Après son acceptation, on ne lui a donné qu'une heure pour se rendre à son poste. (Idem.)

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le divorce s'est, dit-on, prononcée contre le rétablissement du divorce, par le motif d'inopportunité.

Comparativement à 1847, les produits de l'octroi de Paris ont donné en moins, dans les quatre premiers mois de 1848, 2 millions 263,000 francs. Dans cette progression décroissante, il est juste de faire la part de l'abolition du droit sur les viandes, qui affecte déjà la dernière moitié d'avril. L'effet de cette abolition s'étendra aux produits des huit derniers mois de l'année.

Les produits présumés de l'octroi de 1848, seront ainsi, en totalité, fr. 21,139,090

1847, ils avaient été de 35,139,000 francs, et de 134,331,000 fr. en 1847; il y aurait donc, comparative-ment à la dernière année, une perte de 13,322,000

fr. qui proviendrait de la diminution proportionnelle des droits présumés dans les abattoirs, sur les halles et marchés, etc., décroissance modérément évaluée à 2,000,000

porterait la diminution totale et probable des recettes de la ville à 15,322,000

dans laquelle il convient de faire à l'abolition, seule, des droits sur les viandes de boucherie et de porc une part de 6,000,000

On assure que, pour combler le déficit, la ville de Paris va être forcée de recourir à un emprunt.

Assemblée nationale. — Séance du 5 juin.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'ouverture du scrutin pour la nomination de six vice-présidents. Mais, avant de procéder à cette opération, l'Assemblée me permettra-t-elle de lui adresser encore quelques mots?

Citoyens, malgré mes déclarations répétées, j'appréhends que plusieurs de nos collègues persistent à vouloir me continuer aux fonctions de la présidence.

Je dois vous répéter que ma santé fatiguée ne me permet pas de les accepter. Je les ai remplies pendant vingt-deux jours, et alors il m'a fallu les remettre à notre collègue M. Senart, dont je souffrais de la poitrine. Sa santé est aussi fatiguée, et j'ai bien vite compris qu'elles ne pouvaient pas être remplies par moi. Je vous supplie donc, citoyens, de songer à moi pour ces fonctions au-dessus de mes forces, et de ne pas me les confier.

Je suis à deux heures moins un quart. M. le président de la guerre monte à la tribune pour dire à l'Assemblée qu'il a communiqué à l'instant même une feuille italienne, un journal, qui contient une nouvelle importante, et dont il croit devoir faire part à l'Assemblée. Il s'agit de la prise de Peschiera et de la

viétoire remportée sur l'armée autrichienne par les troupes du roi de Sardaigne, lequel a été blessé dans l'action.

M. Payer signale les placards injurieux qui ont été affichés sur les murs de Paris, placards dans lesquels un membre de l'Assemblée a été accusé de royalisme et signalé à la haine et au mépris de ses concitoyens.

Il demande comment les mesures annoncées pour réprimer les abus n'ont pas été présentées à l'Assemblée. Passant ensuite à ce qui s'est passé à propos de la demande en autorisation de poursuites contre M. Louis Blanc, il a adressé des interpellations au ministre, pour que celui-ci ait expliqué à l'Assemblée les étranges contradictions du gouvernement dans toute cette affaire.

M. Crémieux. J'admets toujours les interpellations directes adressées aux ministres et aux membres de la commission exécutive. Je suis heureux de voir que les interpellations me soient en ce moment même adressées par l'honorable préopinant. Elles me fournissent l'occasion de donner des explications utiles et nécessaires.

Quant à l'affaire dont il a parlé, je dois dire que le gouvernement ne l'a pas vue. Mais j'ajouterais que les mesures à prendre sur ce point de police sont en ce moment même l'objet des délibérations de la commission exécutive, mesures qui ne tarderont pas à vous être présentées.

En ce qui touche les faits d'avant-hier, je commencerai par déclarer que je mets complètement en dehors de mes explications la responsabilité des convictions de M. le procureur-général et de M. le procureur de la République. Ils ont agi dans la limite de leur conscience et de leur droit.

Nous vivons encore sous l'empire de certaines idées qui me paraissent être le point de départ des reproches qui nous sont adressés. Je n'admets pas que la politique intervienne dans la justice, que le ministre de la justice ait le droit d'arrêter un démarcateur de procureur de la République, son subordonné, à qui il a à transmettre des ordres et des instructions.

Je déclare que je laisse aux procureurs-généraux leur indépendance complète. A moins que le procureur-général ne me consulte, je ne garderai toujours bien de lui tracer la ligne de conduite qu'il doit suivre dans une affaire.

Ici le ministre rend compte des rapports qui ont eu lieu entre lui et le procureur-général à l'occasion de l'instruction du procès du 15 mai. M. le procureur-général est venu lui dire qu'il ne l'autorisait pas à présenter son réquisitoire à l'Assemblée, il donnerait à l'instant même sa démission.

C'est après cette déclaration que le procureur-général et le ministre sont entrés dans la salle des séances de la commission exécutive à laquelle il a fait la même déclaration.

M. Crémieux donne lecture du procès-verbal de cette séance de la commission, procès-verbal qui constate que la seule résolution prise en cette circonstance par la commission, c'est qu'elle ne pouvait pas entrer au cours de la justice. Il retrace ce qui s'est passé à l'Assemblée, et déclare qu'il n'a pas voté comme ministre, mais seulement comme représentant. Au moment où l'Assemblée allait voter par oui ou par non si elle devait envoyer un de ses membres en prison, il s'est levé et a exprimé son opinion comme représentant et non pas comme ministre. Il lui serait impossible de consentir à faire abstraction de son droit de représentant et n'accepterait pas à ce prix les fonctions passagères qu'on voudrait lui confier. Il n'abdiquera pas sa conscience d'homme au prix d'un portefeuille.

M. Portalis déclare qu'il accepte hautement et de grand cœur le résultat du vote d'avant-hier. Il ne s'est pas retiré devant le vote, il s'est retiré devant un désaveu qu'il ne devait pas prévoir, que M. le ministre vient donc dire qu'il a été éclairé par une inspiration soudaine entre deux scrutins, j'y consens; mais j'en ai pas le droit de dire qu'il ignorait que mon réquisitoire dût être déposé.

M. le ministre vous a lu une fraction du procès-verbal de la séance de la commission; j'ignore s'il a tout lu; mais ce que je dois déclarer, c'est que c'est M. le ministre qui le premier a déclaré à la commission que mon réquisitoire était prêt, et qu'il fallait qu'il fût présenté.

Je vous défie de dire le contraire....

M. Crémieux ne répond pas. M. Portalis continue et rappelle ce qui s'est passé le 15 mai. Ce jour-là, il défie M. Crémieux de déclarer qu'il ne lui a pas accordé les décrets d'expulsion qu'il lui aurait demandés.

Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'il n'aurait pas voulu compromettre le gouvernement qu'il a déclaré que, dans sa conviction, il y avait scandale d'impuissance, que le représentant du peuple ne devait pas couvrir de son inviolabilité l'individu véhémentement soupçonné. Au reste, cette offre de démission, il y a huit jours qu'il l'avait faite au ministre, lequel savait parfaitement bien le parti qu'il devait prendre.

M. Landrin s'associe à tout ce que vient de dire M. Portalis, et déclare qu'il n'y a pas eu un seul acte de toute cette procédure auquel le ministre soit demeuré étranger. Il a tout vu, tout su, tout approuvé. En pareil cas, c'est le devoir du ministre public de ne pas agir sans l'assentiment du gouvernement.

Eh bien! toutes les pièces lui ont été soumises, et il nous a dit: Non, il n'est pas encore temps de demander cette autorisation. Interrogé par M. Louis Blanc, on verra après. Les détails de cet interrogatoire ont été pas besoin de vous être révélés; qu'il vous suffise de savoir qu'ils ont été tels que nous avons dû persister dans notre opinion.

C'est alors que nous nous sommes présentés à la commission exécutive. Il y a eu délibération de la commission, et quand nous l'avons quittée, M. le ministre de la justice nous a déclaré qu'il marcherait complètement d'accord avec nous. (M. Crémieux réclame de sa place, et M. Landrin répète son assertion.) L'orateur termine en disant qu'il n'a agi que par un acte d'arrestation préventive, mais de forcer M. Louis Blanc à s'expliquer.

M. Crémieux. Citoyens, je serai court, car si je croyais nécessaire d'entrer dans des détails plus étendus, il faudrait que je me concertasse avec d'autres. Je viens d'apprendre des choses bien graves de M. le procureur-général. Je lui ai dit que chaque jour je demandais un rapport sur l'état de la procédure, et que ce jour-là je m'étais rendu auprès du gouvernement pour l'instruire de l'état des choses.

Quand M. Louis Blanc n'avait pas encore été entendu, nous nous demandâmes si on ne pourrait pas alors l'entendre comme témoin. C'est alors que de concert avec le ministre public fut prise la mesure en vertu de laquelle M. Louis Blanc fut entendu, comme témoin. Avant d'aller entre devant vous dans quelques détails de cet interrogatoire, ou M. Louis Blanc nous avait déclaré comment il avait été entraîné à sortir de l'Assemblée par une porte qui l'avait conduit du côté de l'escalade des invalides.

C'est alors, en l'absence d'un témoin important qui prétendait l'avoir vu à l'Hôtel-de-ville, que j'ai déclaré que la déposition de M. Louis Blanc ne changeait rien à sa position.

Maintenant on dit que j'ai complètement approuvé la marche ultérieurement suivie. M. Portalis affirme que M. Landrin en fait autant. M. Landrin n'a rien à dire, et ce n'est que je le nie parfaitement.

Comment, je serais venu déclarer à la commission exécutive que le réquisitoire n'était pas autorisé, M. le procureur-général et M. le procureur de la République donnaient leur démission?

M. Crémieux affirme que comme ministre il n'a jamais eu une opinion sur la question. Il termine en disant: Je suis accusé ici par deux hommes dont le témoignage en tout temps aurait une grande autorité. Ils m'accusent d'avoir dit: « Nous marcherons ensemble. »

M. Portalis, de sa place. Si ce ne sont les mots, c'en est le sens.

M. Crémieux. Eh bien! suis-je venu appuyer vos conclusions.

Il n'y a pas deux rôles à jouer ici. On a menti, ou j'ai commis une chose indigne, non pas d'un ministre, mais de ce qu'il y avait de plus infâme dans la nation.

Eh bien! je ne puis pas rester sous une pareille inculpation, si elle subsiste. Eh bien! je vous le déclare: non seulement je ne dois plus être ministre de la justice, mais je dois cesser d'être représentant du peuple.

Le débat s'est terminé par l'offre de la démission de M. Crémieux comme ministre et comme représentant.

Après une discussion dans laquelle M. Jules Favre a mis en

jeu tout le ministère et la commission exécutive, l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. Senart a été nommé président par 593 voix sur 698 votants. Ensuite l'Assemblée a élu les 6 vice-présidents. Ont été nommés MM. Bethmont, Garras, Corbon, Cormenin, Portalis, Lacrosse.

Situation financière de la France.

(Suite et fin. — Voir notre n° d'hier.)

Notre effectif maritime a été également accru; nos stations navales, fortifiées et répandues sur tous les points du globe, ont secondé la politique et protégé le commerce de la France. Nos arsenaux ont vu combler les vides qu'y avaient laissés les constructions de nombreux bâtiments à vapeur pour la marine et les machines de nouvelles cales, des bâtiments de destination diverse ont été élevés ou terminés dans nos ports; notamment des ateliers pour la navigation à vapeur. L'établissement d'Indret, été créé, une active et efficace impulsion imprimée aux travaux de Cherbourg. En même temps les dépenses des colonies ont reçu les augmentations nécessaires pour préparer de grands désastres, pour les mettre en état de défense et pour préparer l'œuvre d'affranchissement qui vient d'être proclamée.

Aux finances, pendant que les frais de l'administration centrale et les rémunérations des receveurs généraux, des payeurs et des employés supérieurs de l'administration, subissaient des réductions, et que la progression constante et rapide des revenus publics accroissait, dans une proportion bien moins forte, les frais de leur recouvrement, le nombre des agents inférieurs a été considérablement augmenté, non dans l'intérêt du fisc, mais dans l'intérêt du public en général, et du commerce en particulier; car cette augmentation portait à peu près uniquement sur les préposés des douanes et des postes surtout. Des paquebots de l'Etat, formant un besoin réservé pour la marine, ont été construits pour les communications régulières avec l'Angleterre, le Levant, la Corse et l'Algérie; le service des mailles, augmenté d'un tiers, a acquis d'année en année plus de célérité; le nombre de bureaux de poste a été presque doublé; l'envoi des lettres est devenu quotidien dans presque toutes les communes, et à lion plus de fois par jour aux alentours de Paris et de quelques autres grandes villes. Des travaux importants ont été exécutés dans les manufactures de tabacs, en vue de l'économie de la fabrication, du bien-être et de la santé des ouvriers. Enfin les rétributions des proposés du service actif du dernier degré, insuffisantes pour les faire vivre, ont été élevées par des allocations annuelles, qui ne sont pas encore parvenues à leur terme.

J'ai réservé pour le dernier le ministère des travaux publics, parce que c'est celui qui a donné lieu aux dépenses les plus fortes, et aussi les plus productives. Par la même raison, je crois devoir entrer sur ces dépenses dans plus de détails que je n'en ai donné pour les autres ministères.

Sans compter ce qui a été dépensé pour une foule de monuments ou édifices réparés, terminés ou construits en totalité, tant à Paris que dans les départements, il a été ouvert dans les budgets de 1831 à 1847, pour l'entretien et les grosses réparations des routes royales, des crédits montant en totalité à 416 millions 958,000 fr., qui ont été employés presque en entier, les annulations n'étant que de 20 à 50,000 fr. par exercice. Si les crédits étaient restés tels qu'ils étaient en 1829, leur total, pour dix-sept ans, ne se serait élevé qu'à 309 millions 808,000 fr. C'est donc plus de 100 millions qui ont été ajoutés à la dépense si utile de l'entretien courant.

Les dépenses faites sur les crédits extraordinaires s'élevaient, au 31 décembre 1846, à plus de 139 millions, auxquels doivent être ajoutés 16 millions 900,000 fr. dépensés en 1847.

L'œuvre des chemins de fer a pris un immense développement sous la dernière administration. Au 1^{er} janvier 1841, il y avait 402 kilomètres en exploitation sur des lignes peu étendues, à l'exception de trois chemins qui vont en demi-cercle de Lyon à Roanne, et 456 en construction, comprenant principalement ceux de Paris à Orléans et à Rouen, et de Strasbourg à Bâle. Au 1^{er} janvier dernier la longueur des chemins en exploitation dépassait 2,000 kilomètres, et il y en avait à peu près autant en construction. Les sommes dépensées au 31 décembre 1846, en prévision de travaux, s'élevaient à 298 millions 800,000 fr., sur lesquels 149 millions avaient été remboursés à l'Etat, et ont déjà comparés à l'Etat.

Tel est le résumé fidèle, mais incomplet, des œuvres qui sont propres au gouvernement de Juillet, par lesquelles il s'est distingué des gouvernements précédents. Il faudrait en outre examiner, même d'une manière approximative, les dépenses qu'elles ont procurées au pays; il faudrait en effet, pour chaque dépense, pour chaque travail, pour chaque entreprise, rechercher quelle est son utilité, quel motif a décidé son exécution, jusqu'à quel point les espérances qu'on en avait conçues ont été réalisées ou trompées. Un pareil examen dépasserait de beaucoup le cadre que je me suis tracé; et d'ailleurs, de commettre des omissions et de se tromper, enfin, je le dis, je suis bien informé, sur ce genre, qui offrait un grand intérêt, avait été commandé et préparé dans les différents ministères. L'abîme de croire que dans quelques-uns il était très-avancé. Le gouvernement n'aurait pas s'empresser, sans doute, de donner cours à la publication de ces documents.

Tout ce qui vient d'être établi sur des prévisions irrégulières se résume en quelques lignes:

Un milliard, absorbé par l'Algérie; les services ordinaires non payés; un milliard et demi employé en dehors de ces services à l'accroissement du capital du pays; ce capital augmenté dans une proportion inappréciable, mais énorme, pour les voies de communication, les places et les ports, de près de 400 millions pour le matériel de la marine et de l'armée; un bénéfice de 100 millions par un acquis au pays sur la partie commerciale de ses transports; un accroissement de plus de 1 milliard 200 millions dans le mouvement annuel de nos relations avec l'étranger; une plus-value annuelle aussi de 300 millions dans les revenus publics, sans charges nouvelles pour les contribuables; plus-value, constatant l'immense progrès de l'aisance générale; des revenus et des capitaux des particuliers, et, en regard de tout cela, une addition de 622 millions au total de la dette publique de toute nature.

Je le demande à tout homme exempt de préventions, est-ce là avoir trahi les intérêts du pays? Est-ce là la débauchation érigée en système, et au bout du système la banqueroute?

Disons-le hautement: il est à craindre que la République ne saurait revendiquer, bien que M. Garnier-Pagès le lui attribue à la fin de chacun de ses deux rapports. Non, elle n'a pas sauvé la France de la banqueroute; car le danger de la banqueroute n'existait pas. Il est un autre mérite qui avait en le gouvernement de Juillet, que la République doit attribuer à son lot; et que ceux qui la dirigent, que tous les bons citoyens doivent travailler à lui donner, c'est celui de rétablir la confiance dans les fondements du pays si profondément ébranlé. J'appelle ce mérite de mes vœux les plus ardents et les plus sincères.

Je le dépense ici ma plainte; je l'ai prise pour réponse à la question la plus cruelle qui puisse être posée contre des hommes d'Etat: celle d'avoir, non par ignorance, non par imprudence, mais par malheur, par les motifs les plus égoïstes, conduit leur pays à la banqueroute. Cette accusation, je l'ai dit en commençant, retombait sur moi, plus que sur tout autre. Qui oserait me blâmer de l'avoir levée sur moi, loin de tous ceux qui pouvaient en perdre leur part? Je n'ai eu qu'une défense plus légitime, un devoir plus digne d'être rempli, que de m'acquiescer sans colère, sans amertume, j'ai exposé les faits, j'ai donné les preuves puisées à des sources presque toujours oubliées, j'ai dit la vérité. On m'a libéré et on m'a jugé; je ne demande qu'une chose, l'indulgence, je réclame l'impartialité et la justice.

